

Communiqué - Égalité : décision du Secrétariat du Conseil du trésor

Un gain historique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Émis le 28 mars 2007.

Date de publication : 2007-03-28

Auteur : Conseil du statut de la femme

Pour diffusion immédiate

Un gain historique pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Mercredi 28 mars 2007 - La présidente du Conseil du statut de la femme, Me Christiane Pelchat, salue la décision du Secrétariat du Conseil du trésor d'obliger les ministères et organismes à faire état de leurs réalisations pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur rapport annuel de gestion et ce, dès l'année 2007-2008.

« Cette directive, en apparence anodine, représente une grande victoire pour le mouvement des femmes au Québec, a déclaré M^e Pelchat. Le Secrétariat du Conseil du trésor vient confirmer la volonté du gouvernement d'ancrer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'appareil de l'État. »

Pour le Conseil du statut de la femme, il s'agit d'un gain majeur, car il n'y a jamais eu d'obligation de reddition de compte aussi significative en vue de l'atteinte de l'égalité. Cette directive fait suite à l'adoption, en décembre 2006, de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En vertu de la *Loi sur l'administration publique*, chaque ministre doit déposer à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion de son ministère ainsi que celui des organismes et des unités administratives relevant de sa responsabilité.

« Les données recueillies par les ministères et organismes nous permettront de mesurer la progression de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la fonction publique », a conclu M^e Pelchat.

- 30 -

Source : Benoit L'Allier
Directeur des communications
Conseil du statut de la femme
(418) 643-4326 poste 236
benoit.lallier@csf.gouv.qc.ca